

Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes – Autonomie

Minist re de la Formation et des Coll ges et Universit s de l'Ontario

Octobre 2011



Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes – Autonomie

Sommaire de l'autonomie

Quel est le but de la personne apprenante¹?

La description de la voie vers l'autonomie examine la relation entre la prestation de services d'alphabétisation et de formation de base (AFB) et la transition vers l'autonomie dans diverses tâches qu'accomplit la personne apprenante à la maison, dans sa vie personnelle et dans la communauté.

Il arrive que les personnes apprenantes choisissent le but en matière d'autonomie au début, puis changent de but en fonction de leurs besoins, de leurs intérêts et de leur niveau de progrès. Dans d'autres cas, les personnes apprenantes suivent des cours d'alphabétisation et de formation de base pour atteindre différents objectifs en matière d'autonomie (p. ex., une personne apprenante peut vouloir améliorer ses habiletés afin de gérer à la fois ses besoins nutritionnels de base et ses problèmes de santé).

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB aident les personnes apprenantes à examiner les avantages et les possibilités qu'offre la poursuite d'un but en matière d'autonomie, ainsi qu'à analyser ce qu'implique le processus. Les organismes d'AFB travaillent avec les personnes apprenantes à déterminer si un but en matière d'autonomie convient à leurs besoins et à leurs capacités, s'il est possible selon leurs moyens et s'il est réalisable dans leur communauté. S'il s'avère qu'un but en matière d'autonomie ne convient pas à la personne apprenante, l'organisme d'AFB devrait l'aider à explorer des solutions de rechange ou d'autres voies.

Les organismes de prestation de services d'AFB élaborent un plan d'apprentissage qui décrit la voie de transition de la personne apprenante et contient des activités d'apprentissage, des ressources et des outils d'évaluation visant à préparer la personne apprenante à faire la transition vers l'autonomie.

¹La présente description de voie est la traduction libre d'une adaptation du document suivant : [Foundations for Independence Project Report](#) (en anglais seulement) par Community Literacy of Ontario.

Questions clés pour discuter du but en matière d'autonomie de la personne apprenante :

1. La personne apprenante a-t-elle déjà établi un but dans un autre organisme? Sinon, l'organisme de prestation de services d'AFB devrait l'aider à se fixer un but.
2. Le but en matière d'autonomie que vise la personne apprenante est-il réaliste en fonction des capacités et des ressources dont elle dispose, y compris le temps?
3. Le but correspond-il aux besoins ou aux désirs de la personne apprenante?
4. De quels outils, ressources, expérience et formation la personne apprenante dispose-t-elle déjà pour atteindre son but?
5. Existe-t-il d'autres programmes qui pourraient préparer la personne apprenante pour son but?

Qu'est-ce que l'autonomie?

Un but en matière d'autonomie peut englober une variété de résultats, d'attentes ou de concepts de la réussite selon les besoins particuliers de la personne apprenante. En général, cependant, la programmation en AFB pour l'autonomie peut être organisée en fonction de quatre grands ensembles d'objectifs :

- la gestion des besoins fondamentaux;
- la gestion de la santé;
- la gestion des relations et des problèmes personnels;
- l'engagement communautaire.

Questions clés :

1. Quels besoins ou intentions poussent la personne apprenante à rechercher l'autonomie?
2. Quels obstacles empêchent la personne apprenante de devenir autonome?

Qui est admissible et quelles sont les conditions d'admission?

Autonomie

Ce but est ouvert à tous les adultes de l'Ontario. Les personnes apprenantes suivent habituellement des cours d'alphabétisation et de formation de base liés aux quatre objectifs présentés dans la section précédente.

Questions clés :

1. Quel est le niveau de scolarité ou de formation le plus élevé atteint par la personne apprenante?
2. Quel est le délai pour atteindre ce but?
3. Quelles options de programmation correspondent aux besoins de la personne apprenante? (p. ex., le soir ou le jour)
4. La personne apprenante peut-elle s'engager à respecter un horaire de cours établi?

Comment reconnaît-on que le but est atteint?

En raison de la variété d'objectifs et de transitions associés à ce but, l'aspect de son atteinte est unique pour chaque personne apprenante. Les personnes apprenantes, en consultation avec l'organisme de prestation de services d'AFB, déterminent à quel moment elles peuvent faire la transition vers le niveau d'autonomie qui répond à leurs besoins et à leurs désirs, et à quoi on reconnaît qu'elles ont atteint leur but.

La programmation pour l'autonomie aide les personnes apprenantes à acquérir les savoir, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour réaliser divers objectifs en matière de développement personnel et d'engagement communautaire. L'autonomie se rapporte à ce qui suit :

- la vie personnelle, familiale et communautaire (p. ex., suivre des directives médicales, gérer les dépenses familiales ou remplir un formulaire du recensement);
- la préparation pour divers cours et certifications communautaires (p. ex., permis de conduire, certificat de secourisme ou cours d'informatique de base à la bibliothèque locale);
- la participation active en tant que membre de la communauté, que ce soit en ligne ou dans son quartier (p. ex., voter, se joindre au centre communautaire, faire du bénévolat ou faire une collecte de fonds).

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB offrent aux personnes apprenantes les services d'alphabétisation et de formation de base requis pour leur permettre d'atteindre leur but en matière d'autonomie à la maison et dans la communauté. Les organismes d'AFB doivent tenir compte des besoins actuels des personnes apprenantes et y répondre en discutant et en établissant des indicateurs de réussite. Lorsque c'est possible, les organismes de prestation de services d'AFB aident aussi la personne apprenante à déterminer comment acquérir les capacités linguistiques requises ou obtenir les mesures de soutien

nécessaires, telles que des preneurs de notes, des appareils fonctionnels, etc.

Questions clés :

1. À quoi ressemblera la transition vers l'autonomie pour la personne apprenante?
2. À quoi ressembleront les tâches liées à l'atteinte du but?

Quelles options s'offrent à la personne apprenante pour l'autonomie?

Autonomie

Le but en matière d'autonomie est un élément unique de la programmation en AFB. Les personnes apprenantes qui visent l'autonomie peuvent avoir besoin de services et de mesures de soutien supplémentaires.

Questions clés :

1. Quelles options y a-t-il dans la communauté en fait de cours (la fin de semaine, le soir et en ligne) qui correspondraient aux besoins de la personne apprenante en matière de langue, d'horaire et de proximité?
2. Y a-t-il d'autres organismes qui sont plus à même d'aider la personne apprenante à se préparer pour atteindre son but?

Y a-t-il d'autres exigences?

Autonomie

Les personnes apprenantes qui ont choisi la voie vers l'autonomie devraient aussi être aiguillées vers d'autres organismes de prestation de services (p. ex., service de garde d'enfants ou organisme de vie en société) qui sauront les aider à atteindre leur but.

Pour certains objectifs d'apprentissage dans cette voie, les personnes apprenantes devront peut-être avoir un certain niveau de capacités linguistiques et d'aptitudes en communication. Dans certains cas, les personnes apprenantes pourraient avoir besoin d'autres ressources pour atteindre leur but (p. ex., l'accès à un ordinateur).

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB aident les personnes apprenantes à déterminer s'il y a d'autres exigences pour leur but et les aiguillent vers les ressources ou les services requis.

Questions clés :

1. La personne apprenante a-t-elle des exigences d'accessibilité qui risquent d'influencer ses options?
2. La personne apprenante a-t-elle besoin de mesures de soutien à l'accessibilité ou aux personnes handicapées? Si oui, avec quels organismes ou fournisseurs de services devriez-vous communiquer?

Quels sont les coûts et les mesures de soutien requises? Existe-t-il de l'aide gouvernementale?

L'admission dans le programme d'AFB est gratuite pour tous les adultes ontariens. Toutefois, étant donné la nature unique du but en matière d'autonomie, il peut y avoir certains coûts connexes (p. ex., les coûts associés à l'obtention d'un permis de conduire). Les questions qui suivent aideront les organismes de prestation de services d'AFB à guider les personnes apprenantes pour déterminer les coûts et les processus associés à leur but.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB offrent aux personnes apprenantes les outils, les mesures de soutien et les renseignements nécessaires pour leur permettre de communiquer avec les organismes appropriés afin de déterminer les coûts et les mesures de soutien qui s'appliquent à leur but en matière d'autonomie.

Questions clés :

1. De quelles ressources financières la personne apprenante aura-t-elle besoin pour atteindre son but?
2. Y a-t-il d'autres coûts associés au but en matière d'autonomie?

3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) ou d'autres organismes gouvernementaux couvrent-ils le coût de certaines des mesures de soutien globales?
4. Sinon, la personne apprenante a-t-elle les ressources nécessaires pour payer ces coûts?

Ressources clés

Quels outils d'évaluation et quelles ressources d'apprentissage utilise-t-on pour l'autonomie?

Le document *Outils d'évaluation sélectionnés* du cadre du CLAO offre aux formateurs et formatrices et aux évaluateurs et évaluatrices un échantillon d'évaluations et de ressources. Pour consulter le document, rendez-vous à l'adresse suivante :

http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/publications/CLAO_Outils_devaluation_selectionnes_Mar_11.pdf.

Pour trouver une collection de ressources d'apprentissage appropriées, consultez la page *Liens entre les ressources d'apprentissage et le cadre du CLAO* sur le site Web du cadre du CLAO à l'adresse suivante :

<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/tools-and-resources.html>

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur les sites Web de Community Literacy of Ontario (CLO) à l'adresse <http://www.nald.ca/clo/> (en anglais seulement) et de Laubach Literacy Ontario à l'adresse <http://www.laubach-on.ca/> (en anglais seulement).

Comment savoir de quels renseignements, services d'aiguillage et mesures de soutien la personne apprenante a besoin?

La capacité des personnes apprenantes d'atteindre leur but est étroitement liée à la qualité des mesures de soutien globales qu'elles reçoivent. Les mesures de soutien se classent généralement en cinq catégories : les mesures de soutien financières et matérielles, les mesures de soutien scolaires, les mesures de soutien à la santé, les mesures de soutien à l'emploi et les autres services sociaux.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Dans le cadre de la coordination des services, les organismes de prestation de services d'AFB doivent aiguiller les personnes apprenantes vers les mesures de soutien et les programmes appropriés qui sont offerts dans la communauté. Il revient aux organismes d'AFB d'offrir aux personnes apprenantes l'aiguillage et les renseignements appropriés.

Questions clés :

- La personne apprenante a-t-elle déjà obtenu des mesures de soutien?
- De quelles mesures de soutien la personne apprenante a-t-elle besoin? (p. ex., garde d'enfants, transport, évaluation de la difficulté d'apprentissage ou mesures d'adaptation physiques)
- Quelles autres mesures de soutien sont nécessaires? (p. ex., soutien du revenu, transport, garde d'enfants, santé mentale, counselling en matière de toxicomanie, ou alimentation et nutrition)
- L'organisme de prestation de services d'AFB a-t-il les outils ou les renseignements nécessaires pour déterminer de quelles mesures de soutien la personne apprenante a besoin et où l'aiguiller?
- Quels autres organismes ou programmes communautaires pourraient aider la personne apprenante à atteindre son but en matière d'autonomie?
- Quels genres de mesures de soutien ou de programmes gouvernementaux pourraient aider la personne apprenante à atteindre son but en matière d'autonomie?
- La personne apprenante a-t-elle d'autres problèmes ou sujets de préoccupation qu'il faudrait demander à un autre organisme d'évaluer ou de régler?

Principaux savoirs à acquérir pour l'autonomie

Pour atteindre leur but, les personnes apprenantes doivent acquérir ou améliorer certaines des six grandes compétences (*Rechercher et utiliser de l'information, Communiquer des idées et de l'information, Comprendre et utiliser des nombres, Utiliser la technologie numérique, Gérer l'apprentissage et S'engager avec les autres*) du cadre du CLAO. Les listes qui suivent présentent les savoirs précis dont les personnes apprenantes ont besoin pour atteindre un but en matière d'autonomie. Ces listes de savoirs proviennent de projets de recherche et développement qui ont été réalisés en Ontario relativement à une voie en particulier.

Pour consulter les six grandes compétences du cadre du CLAO, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/tools-and-resources.html>.

Principaux savoirs à acquérir en gestion de soi**Autogouvernance :**

- capacité de se fixer des buts
- capacité de prendre des décisions

- capacité d'assumer ses responsabilités
- capacité de s'automotiver
- connaissance de soi – conscience de ses capacités et de ses limites

Autonomie sociale :

- capacité d'agir avec assurance
- connaissance des droits
- utilisation de stratégies pour acquérir de l'estime de soi et la garder
- conscience de son propre style d'apprentissage
- conscience de la valeur de l'apprentissage
- autoévaluation et autoréflexion
- capacité de déterminer et de reconnaître ses habiletés transférables

Travail d'équipe :

- conscience et respect de l'étiquette en situation
- respect du point de vue des autres
- utilisation du langage corporel approprié
- capacité de négocier
- résolution de conflits
- participation au travail d'équipe
- communication efficace
- expression de ses sentiments et de ses opinions

Sens de l'organisation :

- gestion du temps

- établissement de priorités
- capacité de prévoir à l'avance ou d'être préparé
- capacité de raisonnement
- résolution de problèmes
- compréhension et utilisation de stratégies

Principaux savoirs scolaires à acquérir **Lecture :**

- utilisation de diverses habiletés de décodage (p. ex., reconnaissance de l'alphabet, méthode syllabique, connaissance des parties des mots, reconnaissance de mots de façon globale, etc.)
- recours à la ponctuation, aux images ou illustrations, à des repères contextuels et à son expérience personnelle pour comprendre un texte
- capacité de suivre des directives écrites simples
- capacité de parcourir un court texte pour trouver un élément d'information clé
- capacité de lire et de comprendre un court texte grâce à des stratégies de lecture de base, à son expérience personnelle et aux conventions
- capacité de raconter une histoire dans le bon ordre
- capacité de faire des déductions et des prédictions simples
- capacité de faire la distinction entre les faits, la fiction et les opinions

Utilisation des documents :

- capacité de lire et de remplir des formulaires à partir de renseignements personnels détaillés
- capacité de lire et de rédiger des listes, des phrases et de courts paragraphes
- capacité de lire de courts documents et de répondre à des questions de compréhension simples
- capacité de lire et de comprendre des directives simples

- capacité d'utiliser et de comprendre des éléments visuels simples à l'appui d'un texte écrit
- capacité de comprendre et d'utiliser des pratiques de rédaction courantes (p. ex., genre du nom, accord du participe passé, virgules dans les énumérations, abréviations courantes, etc.)
- capacité d'interpréter des signes et des symboles simples qu'on rencontre tous les jours ou qui sont liés à des buts précis

Calcul :

- capacité de lire et d'écrire des nombres qu'on rencontre tous les jours, en chiffres et en toutes lettres
- capacité d'estimer les coûts pour faire des achats simples
- capacité d'utiliser des opérations mathématiques de base pour résoudre des problèmes simples de la vraie vie
- capacité de mesurer la longueur, le périmètre, l'aire, le volume, le temps et la température en utilisant des unités conventionnelles courantes
- capacité de décrire les relations entre les unités de mesure
- capacité d'interpréter les données dans des graphiques et des tableaux, et d'exprimer son interprétation
- capacité d'utiliser une calculatrice

Autres principaux savoirs à acquérir

Savoir-être :

- pensée critique
- capacité de prendre des décisions réfléchies
- utilisation de stratégies pour résoudre un large éventail de problèmes
- capacité de prendre des dispositions pour répondre à ses besoins (p. ex., garde d'enfants, transport, etc.)
- capacité d'établir la priorité des tâches, de les organiser et de les gérer

-
- adaptation au changement
 - capacité d'établir des relations sociales positives
 - respect envers les autres
 - capacité d'émettre et de recevoir des critiques constructives
 - utilisation de stratégies positives pour gérer le stress

Notes sur la communauté

Les organismes de prestation de services d'AFB peuvent utiliser cette section pour entrer des renseignements sur la communauté pour la voie de transition vers l'autonomie, y compris les coordonnées d'organismes clés, les dates d'inscription, les coûts et les conditions d'admissions de certains programmes, etc.